

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

30 JAN. 2025

ID : 056-215600222-20250122-D_2025_2201_1-DE

2025_2201_1

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-cinq
Le mercredi 22 janvier 2025 à 20 heures 00

Présents : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Votants : 14 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2025

Présents : MM. GRANNEC Guillaume, LE NOCHER Yannick, HEMON Florence, SITRUK Jean-Claude, LE RAY Liza, OLSZER Nadine, CAHET Laurent, FRIBOURG Pascal, DANIBO Céline, BRULE Guillaume, PAILLEUX Clara, CHARLES Pénélope.

Absents excusés : DEMANNEZ Viviane (pouvoir à HEMON Florence), PEYRE Jean-Jacques (pouvoir à SITRUK Jean-Claude)

Absent non excusé : LE BRECH Guillaume

Secrétaire de séance : PAILLEUX Clara

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que l'exécutif peut « sur autorisation de l'assemblée délibérante » engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en 2024 sont de 1 524 100 €

Le montant maximum des crédits à ouvrir avant le vote du BP 2025 : 307 076 €

Les crédits qui seront ouverts par anticipation devront être repris lors du vote du budget. Ces crédits sont affectés.

Monsieur Le Maire propose l'ouverture des crédits suivants :

CHAP 20 : 49 000 €

Article 203 : 40 000 €

Article 2051 : 9 000 €

CHAP 204 : 6 000 €

Article 2046 : 6 000 €

CHAP 21 : 46 000 €

Article 2111 : 3 000 €

Article 212 : 4 000 €

Article 2152 : 4 000 €

Article 21538 : 25 000 €

Article 2157 : 2 000 €

Article 2183 : 2 000 €

Article 2184 : 3 000 €

Article 2188 : 3 000 €

CHAP 23 : 42 000 €

Article 231 : 42 000 €

TOTAL : 143 000 €

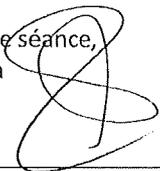
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2025 les dépenses d'investissement proposés.

-donner mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,
PAILLEUX Clara



Fait à BRANDIVY, le 27 janvier 2025

Pour copie conforme,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

30 JAN. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Guillaume GRANNEC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2025_2201_2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-cinq
Le mercredi 22 janvier 2025 à 20 heures 00
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 14 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2025

Présents : MM. GRANNEC Guillaume, LE NOCHER Yannick, HEMON Florence, SITRUK Jean-Claude, LE RAY Liza, OLSZER Nadine, CAHET Laurent, FRIBOURG Pascal, DANIBO Céline, BRULE Guillaume, PAILLEUX Clara, CHARLES Pénélope.
Absents excusés : DEMANNEZ Viviane (pouvoir à HEMON Florence), PEYRE Jean-Jacques (pouvoir à SITRUK Jean-Claude)
Absent non excusé : LE BRECH Guillaume
Secrétaire de séance : PAILLEUX Clara

Résultats de la consultation Mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage : éco-quartier du centre bourg

La commune a lancé une consultation pour la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'éco quartier du centre bourg.

La commune est accompagnée par le service aménagement et planification de GMVA pour cette consultation.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence diffusé sur le site Mégalis de la commune, la commune a reçu deux propositions de services :

Après les auditions et après négociation, les deux offres sont les suivantes :

- le cabinet NEOICO (mandataire) : mission de base : 59 631.10 € HT
- Le cabinet SIAM-CONSEILS (mandataire) : mission de base : 88 642 € HT

Les deux équipes auditionnées étaient invitées à proposer leur meilleure offre après les auditions du mercredi 11 décembre 2024. Le rapport d'analyses des offres a été réalisé par le service aménagement et planification de GMVA

Suite aux auditions en date du 11 décembre 2024

Après négociation,

Après analyse des offres réalisée par le service aménagement et planification de GMVA,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

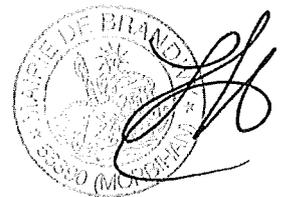
- de retenir l'offre la mieux disante, soit l'offre du cabinet SIAM CONSEILS pour un montant de 59 631.10 € HT mission de base et 5 400 € mission géotechnique.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,
PAILLEUX Clara



Fait à BRANDIVY, le 27 janvier 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,



Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

30 JAN. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2025_2201_3

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-cinq
Le mercredi 22 janvier 2025 à 20 heures 00
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 14 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2025

Présents : MM. GRANNEC Guillaume, LE NOCHER Yannick, HEMON Florence, SITRUK Jean-Claude, LE RAY Liza, OLSZER Nadine, CAHET Laurent, FRIBOURG Pascal, DANIBO Céline, BRULE Guillaume, PAILLEUX Clara, CHARLES Pénélope.

Absents excusés : DEMANNEZ Viviane (pouvoir à HEMON Florence), PEYRE Jean-Jacques (pouvoir à SITRUK Jean-Claude)

Absent non excusé : LE BRECH Guillaume

Secrétaire de séance : PAILLEUX Clara

Accompagnement pré-opérationnel Hameaux légers

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier, du centre bourg,
Il s'avère nécessaire de prévoir un accompagnement spécifique pour les collectifs d'habitants dans la durée. En effet, la révision du PLU est retardée par le SCOT de GMVA.
Or, l'avancée du projet d'éco-quartier est liée à la procédure de révision du PLU.

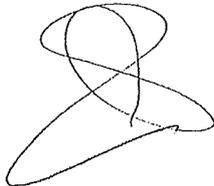
Hameaux légers propose donc une mission globale d'accompagnement pré-opérationnel d'une durée de 12-15 mois, pour un montant de 23 250 € HT

Après débat et confrontation des différents points de vue,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-valider le devis de Hameaux légers pour un montant de 23 250 € HT

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Fait à BRANDIVY, le 27 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
PAILLEUX Clara



Pour copie conforme,
Le Maire,



Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

30 JAN. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 30 JAN. 2025

ID : 056-215600222-20250122-D_2025_2201_4-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2025_2201_4

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-cinq
Le mercredi 22 janvier 2025 à 20 heures 00

Présents : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 14 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2025

Présents : MM. GRANNEC Guillaume, LE NOCHER Yannick, HEMON Florence, SITRUK Jean-Claude, LE RAY Liza, OLSZER Nadine, CAHET Laurent, FRIBOURG Pascal, DANIBO Céline, BRULE Guillaume, PAILLEUX Clara, CHARLES Pénélope.

Absents excusés : DEMANNEZ Viviane (pouvoir à HEMON Florence), PEYRE Jean-Jacques (pouvoir à SITRUK Jean-Claude)

Absent non excusé : LE BRECH Guillaume

Secrétaire de séance : PAILLEUX Clara

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de sa délégation et selon le principe de fongibilité des crédits autorisé par la nomenclature M57, il a procédé à un virement de crédits. Il rappelle que lors du vote du Budget 2024 et en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal a autorisé l'exécutif à procéder à des **virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.**

Le virement de crédits suivant a été réalisé sur le Budget 2024 de la commune

Dépenses investissement :

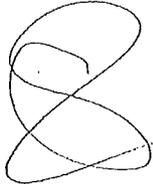
Article 203 : études - 500 €

Article 2046 : compensation GMVA : +500 €

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

PAILLEUX Clara



Fait à BRANDIVY, le 27 janvier 2025

Pour copie conforme,

Le Maire,



Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

30 JAN. 2025